

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE NOMINATION STAGIAIRE DE L'AGENT  
MME RENAUD Christelle****Grade Adjoint technique territorial de deuxième classe**

Nombre d'heures 28.00

Le Maire d'AUSSAC-VADALLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691, du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les services effectués en qualité d'agent public accomplis par Madame Christelle RENAUD du 03/11/2003 (premier contrat) au 14/08/2014 (dernier contrat), à temps plein et à temps partiel, à reprendre après conversion en équivalent temps plein à raison de  $\frac{3}{4}$  de leur durée, soit 4 ans, 1 mois, et 5 jours ;

Considérant que l'agent opte pour la reprise des services publics, plus favorables,

Vu l'arrêté en date du 29/08/2014 portant nomination de Madame Christelle RENAUD en qualité de Adjoint technique territorial de deuxième classe stagiaire à compter du 01/09/2014 à raison de 28.00 heures et la classant au 1 échelon de l'Echelle 3 ;

Considérant qu'afin de prendre en compte les services accomplis par Madame Christelle RENAUD, il convient de modifier le classement indiqué à l'article 2 de l'arrêté susvisé car il n'intégrait pas ces services.

**ARRETE****ARTICLE 1 :**

Madame Christelle RENAUD est classée à l'échelon 4 de l'Echelle 3, Indice Brut 337, Indice Majoré 319.

Le présent article annule et remplace avec effet au 01/09/2014 l'article 2 de mon arrêté en date du 29/08/2014.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Représentant de l'Etat,
- Notifié à l'intéressée.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le

Le Maire

Nom :

Prénom :

Signature :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire  
l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant  
le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai  
de deux mois à compter de la présente notification.

NOTIFIE A L'AGENT LE .....

Signature de l'agent